



Salle Guy Lacroix : 02 43 79 04 25

**REGLEMENT 2016-2017**

Madame, Monsieur,

Votre enfant fera bientôt partie des nombreux licenciés de l'ASC Basket. Pour le bon fonctionnement de l'association, quelques règles élémentaires s'imposent. En voici quelques unes :

1. **Article 1 : Un enfant n'est licencié et assuré lors de ses activités (matches et entraînements) que lorsqu'il a rendu son dossier d'inscription complet** (demande de licence, assurance, certificat médical, fiche de renseignements, cotisation annuelle, chèque de caution et une photographie).
2. **Article 2 : Le club décline toute responsabilité :**

En cas d'accident survenu en dehors des heures d'entraînements. Il sera donc préférable que les enfants quittent la salle omnisports le plus rapidement possible après leur entraînement.

En cas d'accident pour les enfants non licenciés, frères et sœurs, qui restent regarder l'entraînement Ils restent sous la responsabilité des parents et doivent-être accompagnés.

**Article 3 : Une tenue de match est confiée à votre enfant.** Il doit la rendre en fin de saison. La caution de **50 euros** sera encaissée en cas de perte, vol ou détérioration de cette tenue ou vous sera restituée en fin de saison si la tenue est correctement réintégrée.

**Article 4 : Le samedi, votre enfant participera à des matchs ou à des tournois au sein du club.** Il est impératif de prévenir le Responsable d'Equipe (au minimum le mercredi précédent la rencontre) lorsque votre enfant ne peut y participer exceptionnellement. Les parents sont invités à venir supporter les joueurs.

**Article 5 : Chaque famille participe aux déplacements de l'équipe accueillant son enfant** Dans la semaine précédant le déplacement, en cas d'impossibilité de votre part, il vous appartiendra **d'organiser votre remplacement en permutant avec une autre famille et de prévenir le Responsable d'Equipe.** Lorsque les parents s'engagent à assurer un déplacement, ils assurent bien l'aller et le retour, mais également la surveillance du groupe dans la salle de sports. (**la non participation aux déplacements entraînera également l'encaissement du chèque de caution de 50 euros**).

**Article 6 : Chaque forfait demandé par une équipe sera payée par chaque joueur de l'équipe.**

**Article 7 : Les amendes réclamées par le Comité Départemental sont à régler par le joueur concerné.**

**Article 8 : Chaque joueur, de la catégorie Benjamin à la catégorie Senior, devra assurer l'arbitrage et la table de marque suivant un planning proposé par le Club.**

Dans la semaine précédant le match, en cas d'impossibilité, il a **obligation** d'organiser son remplacement en permutant avec un autre joueur et de prévenir le Responsable d'Equipe.

**Le joueur ne respectant pas ces consignes pourrait être passible d'une amende forfaitaire.**

**Article 9 : Chacun doit également faire preuve de respect et de fair-play vis à vis de ses camarades, de ses adversaires, des arbitres et des adultes qu'il aura l'occasion de rencontrer. Le matériel doit être entretenu correctement et peut faire l'objet de caution. Rappelons qu'il est interdit de fumer dans l'enceinte du gymnase. Le joueur ne respectant pas ces consignes pourrait être passible d'une sanction disciplinaire**

**Article 10 : Tout vol ou détérioration** d'effets personnels ne sauraient être de la responsabilité du club et de ses dirigeants. Chaque joueur est responsable de ses effets personnels au sein du gymnase.

**Article 11 : L'ASC Basket de la Chartre-sur-le-Loir tient un blog :** <http://chartrebasket.canalblog.com/> Aussi demandons-nous à chaque adhérent de donner une autorisation de diffusion de son image (sur le bulletin d'adhésion, case autorisation Internet à remplir). L'ASC La Chartre-sur-le-Loir s'engage à réserver la diffusion de ces images à l'usage exclusif du site et à accompagner les pages concernées de la mention « Tous droits réservés – ASC Basket La Chartre-sur-le-Loir ».

En respectant ces règles élémentaires, vous contribuerez à la bonne marche des activités du basket. Ainsi parents, enfants et responsables techniques seront en mesure de tenir leurs rôles respectifs.

LE BUREAU

Lu et approuvé :  
Signature du joueur :

Signature d'un Parent :  
(Pour les joueurs mineurs)